

COMMUNE DE BEON

CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2015 à 19 h

COMPTE RENDU

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le trente mars deux mille quinze à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de **Monsieur Claude GRUET**.

ETAIENT PRESENTS : Mme Régine PASQUIER, Mme Lucette GATEAU, M. Patrick ROY, Mme Stéphanie MARTIN, M. Albert PRADIER, Mme Marie-Claude ALAIN, M. Claude BORELLO, Mme Valérie JOSSELIN, Mme Aurélie VALLOT, M. Denis STEINVILLE, M. Jérôme THOMAS, M. Francis MISSAULT, M. Didier SASSIAT.

Absents représentés : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Valérie JOSSELIN

Le quorum est atteint, le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 2 mars 2015, puis délibère sur les questions suivantes :

DELIBERATIONS :

↳ **Vote du compte administratif 2014 de la commune (budget M14)**

1/ Résultat de la section fonctionnement

- Résultat de l'exercice + 55 815,45 €
- Résultat antérieurs reportés + 37 096,78 €
- = Résultats à affecter + 92 912,23 €

2/ Résultat de la section investissement

- Solde d'exécution - 23 964,57 €
- Solde des restes à réaliser - 3 000,00 €
- = Besoin de financement - 26 964,57 €

Affectation :

- **A l'article 1068 du BP 2015** 26 964,57 €
- **En report de fonctionnement au BP 2015** 65 947,66 €

Adopté à l'unanimité

↳ **Vote du compte administratif 2014 du service des eaux (budget M49)**

1/ Résultat de la section d'exploitation

- Résultat de l'exercice + 29 076,70 €
- Résultat antérieurs reportés + 61 997,16 €
- = Résultats à affecter + 91 073,86 €

2/ Résultat de la section investissement

- Solde d'exécution - 35 981,39 €

Affectation :

- **A l'article 1068 du BP 2015** **35 981,39 €**
- **En report d'exploitation au BP 2015** **55 092,47 €**

Adopté à l'unanimité

↳ **Taux d'imposition 2015**

Les taux d'imposition 2015 en augmentation sont arrêtés comme ci-après :

- Taxe d'habitation 8,31 %
- Taxe foncière bâti 12,65 %
- Taxe foncière non bâti 39,70 %

Produit fiscal attendu : 112 124 €

Adoptée par 10 voix pour et 4 abstentions

↳ **Facture d'eau 2015 – Tarifs**

Les tarifs (inchangés sauf la redevance pollution) sont arrêtés comme ci-après :

- Abonnement 33,90 € HT
- Consommation 1,17 € HT
- Agence de l'eau 0,083 € HT
- Redevance pollution 0,410 € HT

Adoptée à l'unanimité

↳ Budget primitif 2015 de la commune (budget M14)

1/ Section fonctionnement

• Recettes attendues	+ 288 369,34 €
• Résultat antérieurs reportés	+ 65 947,66 €
= Total de la section R	+ 354 317,00 €
• Dépenses prévues	- 354 317,00 €
= Total de la section D	- 354 317,00 €

2/ Section investissement

• Recette attendues	+ 76 568,00 €
• Dépenses prévues	- 49 603,43 €
• Restes à réaliser 2014	- 3 000,00 €
• Solde antérieur	- 23 964,57 €
= Total de la section R	- 76 568,00 €

➤ Le budget primitif M14 2015 est arrêté en équilibre des dépenses et recettes de fonctionnement et investissement à la somme de 430 885 €.

Budget adopté par 11 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre.

↳ Budget primitif 2015 du service des eaux (budget M49)

1/ Section d'exploitation

• Recettes attendues	+ 59 729,53 €
• Résultat antérieurs reportés	+ 55 092,47 €
= Total de la section R	+ 114 822,00 €
• Dépenses prévues	- 114 822,00 €
= Total de la section D	- 114 822,00 €

2/ Section investissement

• Recette attendues	+ 48 444,00 €
• Dépenses prévues	- 12 462,61 €
• Solde antérieur	- 35 981,39 €
= Total de la section R	- 48 444,00 €

➤ **Le budget primitif M49 2015 est arrêté en équilibre des dépenses et recettes d'exploitation et investissement à la somme de 163 266 €.**

Budget adopté à l'unanimité

↳ Avenant n°2 – Convention « Cantine scolaire » Regroupement Béon/Chamvres

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention « cantine scolaire » du regroupement Béon-Chamvres concernant la répartition des frais de fonctionnement entre les deux communes.

Adoptée à l'unanimité

Informations et décisions:

↳ Personnel communal – Service technique

Monsieur le Maire précise que les deux agents techniques sont toujours en arrêt de travail. Compte tenu des beaux jours qui arrivent, il a été décidé d'employer un agent à temps non complet en CDD pour palier à ces absences qui en période estivale posent un souci notamment pour l'entretien des espaces verts.

↳ Aménagement de l'office traiteur de la salle des fêtes

Etant donné que le lave-vaisselle de l'office traiteur doit être changé compte tenu de sa vétusté, il est décidé de réaménager l'office traiteur pour qu'il soit plus fonctionnel. Le coût de cet aménagement est prévu au budget.

↳ Analyse d'eau

La dernière analyse d'eau est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Prélèvement au local des pompes à St-Romain le Preux

Nitrates : 27,5 mg/L

Atrazine < 0,02 µg/l Atrazine déséthyl <0,021 µg/l

INTERVENTION du PUBLIC

- M. LUCAS :

- Qu'en est-il du miroir « Rue de Chaillot » **Réponse** : *La commune attend la réponse à sa subvention demandée au titre des amendes de police début décembre 2014, cela peut être très long car il n'y a que deux (voir trois) commissions par an.*
- Informe le conseil qu'il y a des trous « Rue du Mardereau » qui doivent être comblés **Réponse** : *En l'absence d'agents communaux il est difficile d'entretenir les 29 kms de rues et chemins de la commune !*

- Mme BOISSIN :

- Informe le conseil qu'elle a récemment entendu qu'un vote au Sénat avait eu lieu « discrètement » sur le regroupement des communes. **Réponse** : *Il semblerait que oui, mais nous n'avons pas d'information officielle*
- Les béonais ont-ils un tarif préférentiel à la piscine de Joigny ? compte tenu du transfert de compétence à la CCJ. **Réponse** : *à notre connaissance NON, le tarif est le même pour toutes les communes.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 19 h 45.